

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 septembre 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Absents : Marcel COMPE, Francis TORRESAN, Sandrine RICHOU,

Pouvoirs : M. Marcel COMPE à M. Jean ESCOLA, Sandrine RICHOU à Anne-Sophie LEDOYEN.

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de supprimer de l'ordre du jour les points suivants : Modification du périmètre de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne (il est nécessaire d'attendre une nouvelle délibération de la communauté d'agglomération pour pouvoir délibérer) Délégation de signature au 4^{ème} adjoint (un arrêté sera pris prochainement) Modification simplifiée du PLU dans l'attente d'éléments complémentaires.

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification d'ordre du jour

-1- Demande de subvention pour les travaux de rénovation d'éclairage public :

Monsieur le Maire indique qu'en vue de réduire la consommation d'énergie de la commune il serait souhaitable d'envisager la rénovation de l'éclairage public. Certains luminaires particulièrement vétustes et consommateurs doivent être remplacés par du matériel performant et en adéquation avec la démarche environnementale de la commune.

Il présente un projet qui concerne la rénovation de 110 points lumineux comprenant 45 luminaires "boules/ouvert" pour un montant prévisionnel de 77.525 € HT ce qui représenterait une réduction prévisionnelle de consommation de 72 %.

Le Maire précise que dans le cadre de ces actions une demande d'aide financière peut être déposée auprès de l'ADEME, de la Région Languedoc-Roussillon et du FEDER au titre de la maîtrise de l'énergie : rénovation éclairage public. Ce dispositif accompagne les collectivités ayant des projets générant au moins 50 % d'économie d'énergie par rapport aux équipements déjà installés.

Le conseil approuve le projet de rénovation de l'éclairage public de la commune concernant 110 points lumineux pour un montant prévisionnel de 77.525 €HT et autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention pour ce projet auprès de l'ADEME, de la Région Languedoc-Roussillon ainsi que le FEDER.

-2- Budget 2013 : Fiscalisation de la participation du SIVU du Sud Minervois

Le Maire de Ginestas rappelle au Conseil que pour l'exercice 2012 il a été décidé de ne fiscaliser qu'une partie de la participation de la commune au SIVU DU SUD MINERVOIS soit 10.756 €.

Il propose que pour plus de lisibilité, la commune fiscalise la totalité de la contribution communale.

Afin de neutraliser l'impact de cette décision sur la fiscalité locale il propose que soit diminué d'autant le montant de l'impôt prélevé en baissant proportionnellement les taux d'imposition.

Le conseil après délibération décide par 11 voix pour et 2 abstentions que pour l'exercice 2013 la totalité de la participation communale au SIVU DU SUD MINERVOIS sera fiscalisée.

Qu'une étude sera réalisée pour diminuer d'autant les taux d'imposition des taxes communales afin de neutraliser l'impact de cette décision sur la fiscalité de la commune.

-3- Budget 2013 : Programme de travaux et demandes de subventions

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre des demandes de subventions pour l'année 2013, il y a lieu de procéder à la préparation des dossiers.

Il présente le dossier des travaux de mise en accessibilité du premier étage du château qui accueille de nombreuses permanences administratives et qui va abriter prochainement les locaux de la bibliothèque communale. Le chiffrage n'est pas totalement terminé mais devrait s'élever aux alentours de 80.000 €.

Le conseil donne son accord pour le projet présenté et autorise le Maire à présenter les demandes d'aides financières auprès du Conseil Général et éventuellement Etat et Région.

-4- Option rachat du crédit bail du camion

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 07 septembre 2006 un accord a été donné pour la signature d'un contrat de crédit bail pour la location d'un camion de marque Peugeot dont le terme est fixé au 20 décembre 2011.

Il présente une proposition de rachat conforme au contrat initial soit un montant de 249.04 €.

Le Conseil donne son accord pour le rachat du camion Peugeot objet du contrat du 19 décembre 2006 pour un montant de 249,04 €.

-5- Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire indique au Conseil que l'emprunt réalisé auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 145.000 € pour le financement des travaux de la mairie à été débloqué le 1er juillet 2012. Courant novembre sera prélevée la première échéance trimestrielle d'un montant de 3.445,06 € (1.662,68 € en capital, 1.782,38 € en intérêts).

Il propose que les comptes 66111 et 1641 soit crédités des montants nécessaires au paiement de l'échéance du 02 novembre 2012.

Le Conseil décide que le compte 66111 sera crédité de 1350 € prélevé sur le compte 6554 et que le compte 1641 sera crédité de 1.661 € prélevé sur le compte 2313-64.

La séance est levée à 19 heures.